

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 61 (1923)
Heft: 16

Artikel: Le Major Davel
Autor: Ruffy, Victor / Davel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-217912>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ble Jean-Noé De Crousaz Lieut de la Judicature de St-Saphorin, et enfin celle du d. Davel triées dans le temps des dernières étant de 150 lesq^{les} Compagnies sont Composées des 4 paroisses Dentre lesquels il y avoit environ une trentaine de Grenadiers et auxquels se sont joint d'autres Grenadiers des autres Compagnies, pour a dessein de passer en Reveue Suivant l'ordre qu'il publioit qu'il avoit de LL: EE:, ayant averti qu'il n'étoit pas nécessaire d'aucune Munition mais seulement qu'on fut propre bien armés, Chapeaux bordés, parrem^{ts} et bas rouges, et étants sur la place d'Armes dud^t Cully, led^t Major bien monté galonné et habillé propre d'Escarlate aussi bien que son équipage tout neuf, descend enbas la ville accompagné des dix dragons des dits^{es} paroisses, aborde les d^{tes} Compagnies et fait la ronde pour voir la propreté des soldats et des armes et les voyants sy bien équipés fait marcher les Dragons a la teste et luy après à la teste des d^{tes} compagnies pour monter tout en haut la ville et passer au devant de l'Eglise avec les deux Drapeaux dépliés, en tirant le chemin de Lausanne. Les officiers et soldats tous surpris de cette route, on s'arrête à la Croisée au dela de la Maison du Tirage pour demander au d^t Major son sentiment et luy faire declarer comme il prétendoit, — j-celuy répond qu'il a ordre secret d'aller passer reveüe à Lausanne avec la Ville, et que par serment il ne pouvoit dire le sentim^t de LL: EE: mais qu'il a ses patentes en poche et les fera voir à Lausanne aux officiers, on luy dit qu'on a ny hardes linges ny argent la plus grande partie pas seulem^t pour le goût — le d^t Major repond qu'on reviendra aujourd'huy, et qu'on sera payé qu'on ne doit rien apprehender tellement qu'on s'est laissé amusé comme étant un homme qui avoit beaucoup de Credit mené une vie paisible s'étant attiré l'amitié des soldats qu'on la suivy jusques à Lausanne ou les d^{tes} compagnies furent conduites jusques à la place de la Cité au devant de la Grande Eglise dud^t Lausanne, ou il fait arranger les troupes avec les d^{ts} Dragons à la teste, et fait mettre bas les Armes et demande des billets à la Ville pour loger jusques a Demain matin qu'on passera en Revue, tous les officiers et soldats surpris de ce fait et entendant que pas un de ces Mess^{rs} de Lausanne n'avoit entendu parler de ce fait et tous aussi surpris de notre Arrivée, refusent les billets jusques a production des ordres qu'il dit avoir de LL: EE: Le d^t Major dit que les d^{ts} ordres sont sy secret et que par le serment qu'on luy a fait prester il ne peut en faire part, M^r le Major De Crousaz et M^r le Cap^e Milor luy promirent par serment de ne d'yvulguer pas les d^{ts} ordres, et de les tenir secret, et ayant déclaré son sentiment en présence de nos Cap^{es}, dirent que son dessein étoit bon, et qu'on alloit d'abord faire assembler le Conseil pour expédier les billets, par devant lequel led^t Major sous les promesses par serm^t de tenir le secret présente un projet de plainte qu'il a de LL: EE: pour le governem^t du Pays de Vaud et qu'il est temps de remedier aux désordres, et que s'y la Ville se veut joindre on se rendra maître du d^t Pays de Vaud et que la d^{tes} Ville sera la Capitale toutes les autres se soumettront à Elle, ne pouvant plus subsister sous cette Domination et qu'il est temps d'y remedier, pendant que tous les Seign^{rs} Baillifs sont à Berne, Le d^t Conseil fait semblant d'approuver son plan et promis que la ville se joindra a luy Demain le Matin, et d'abord on va expédier les billets p^r loger les soldats, et layant questionner p^r sçavoir ses adjoints, il dit ie m'en vay écrire au major Tascheron et au Major Des Loy pour ce fait, led^t Conseil luy promis d'envoyer d'abord les lettres par les Courriers de la Ville, ayant donc reçu les d^{tes} Lettres au lieu de les envoyer on les decachetent. Les Billets étants fait après avoir attendu des deux heures après Midy jusques a Nuit Closes ont reçu les dits billets de Logement chacun se retira Chez ses hostes, M^r le Lieutenant Ballival se va enfermer au Château et fait faire la garde, aussi bien que la Ville au devant de la Maison de Ville, pendant toute la nuit on

va assemble tous les soldats des villages depend^{ts} de la ville, et le lendemain on bat l'assemblée à 3 heures du matin, le jour étant arrive nos trois Compagnies eurent ordre de s'assembler a 7 heures au même endroit de hier, les portes de la ville toutes fermées tous étonnés d'un semblable Alarme. Les Tambours de la Ville battants en publiant que tous les soldats portants armes euss^t a se rencontrer incessamment sur Mont benon p^r passer en Revue a peine de Châtiment, Chacun entendant un semblable alarme étoit effrayé, tous les hommes et femmes dans ce temps ou il n'y a aucun bruit de Guerre ne sçachants que c'estoit lun disoit ie nay pas seulem^t une Cheimse l'autre ie nay pas un batz dargent. Après quoi la ville ayant ramassé ses troupes fait saisir le d^t Major Davel et le conduire sourdem^t au Château ou on le serre et enchaîne dans une prison comme un Rebelle a son souverain serment. Cela étant fait deux Cap^{es} vont publier a la teste de nos Compagnies que le Major étoit un Mech. homme emprisonné comme un Traître pour avoir voulu tous nous perdre de semblables nouvelles étant venues Chacun se retourne Chez soi tous éparpillés et Capots, pendant toute la Nuit les Couriers n'ont cessé de courir pour Berne et par le moyen de cette Lettre le Major Tascheron a été saisi deux jours apres et retenu au Château de Lucens jusq. après l'exécution du d^t Major Davel. LL. EE. ayant receu cette nouvelle envoya sa Grand^t Mons^r le Tresaurier d'Erlach accompagné du Seig^t Ballif de Lausanne et quelques autres Seign^{rs} de l'Etat sur le chant aud^t Lausanne p^r prendre p et ordonna à tous les Seig^r Vaud de se rendre incessamment et de faire a faire bonne gardes, par toutes les villes et villages a tous été alarmés, LL. EE. de la fidélité des d^{tes} paroisses sinistres accusations qu'on nous fai aud^t Major ont fait publier nôt et innocence. Sous peine de Châ disgrâce et celui qui en fera le M Les d^{tes} paroisses ne s'étant voulu Con publication on fait une députation personne des 4 paroisses p^r aller devant LL. EE. p^r les persuader tan de notre obéissance de fidélité et ont a a châte paroisse un acte passé e de leur innocence. Et pour punition Major Davel a été jugé par la Rüe de le point coupé, teste tranchée et mis le Gibet. LL. EE. ont sentencé qu'il sera C sur le suplice par l'Execut^r, la teste tren son sors ensevely sous le Gibet, sa teste clou sur le Gibet, ayant toujours soutenu à la Torpice étant tout seul dans repentir disant avoir été Dieu pour mettre le pays en Major Davel a été exécuté de a vidj le 24^e Avril 1723

Confisques

p^{es} Clavel et De Crousaz avec le Henri Gerbex ont hû p^r arrest Lausanne jusques apres la d^{te} execution ont été deffrayés par LL. EE.

ess^{es} du Conseil de Lausanne et Seance ale ont hû une recompense d'argent et de ille, de 10 louis d'or.

rien et officiers qui ont monté la garde aussi le Major De Crousaz 2000 Ecublans.

Le Lieuten^t Ballival 100 louis d'or le Cap^e Milor de même.

Pierre Milliquet.

LE MAJOR DAVEL

Lorsque jadis notre pauvre patrie Courbait le front sous le joug oppresseur, Dieu prit Davel, et lui dit : « Que ta vie Soit la rançon d'une ère de bonheur ! » A cette voix qui veut le sacrifice, Ferme et pieux, Davel dit : « Me voilà ! Je vais marcher au bord du précipice; Fais ce que dois, advienne que pourra ! »

Ce vicux soldat avait posé les armes
Après vingt ans de glorieux exploits ;
Il les reprend, étranger aux alarmes,
Et voit les siens pour la dernière fois !
« Vaudois, dit-il, accours sous ma bannière,
Et l'opresseur à jamais s'enfuira ;
Mais ne vas pas regarder en arrière :
Fais ce que dois, advienne que pourra ! »
Davel partit, le cœur sans fiel ni haine,
Croyant avoir le peuple à son côté ;
Le peuple, hélas ! semblait fait pour la chaîne,
Il resta sourd au cri de : Liberté !
De faux amis, un traître mercenaire
Trompent Davel... Sa tête tombera !
Mais lui, sans peur, voit son heure dernière :
Fais ce que dois, advienne que pourra !
Oui, c'en est fait, Davel marche au supplice,
Mais rayonnant d'espoir et de fierté,
Car il a vu qu'à son dessein propice
Sur nous bientôt luira la liberté.
« C'est là, dit-il, mon plus beau jour de fête,
Mon âme, au ciel, libre s'envolera ;
Devant Dieu seul, oui, je courbe la tête,
Fais ce que dois, advienne que pourra ! »
Nous, ses neveux, fiers de cet héritage
A nous conquis par le sang du martyr,
Pour prévenir un retour d'esclavage,
Ah ! cultivons ce noble souvenir !
Et si jamais quelqu'un voulait en maître
Nous asservir, tout Vaudois répondra :
« Libre mourons, comme Dieu nous fit naître ;
Fais ce que dois, advienne que pourra ! »

Victor RUFFY.



LA VILLE DE DAVEL

(Extrait de la « Gazette de Lausanne » du 25 septembre 1909.)

L'EAU bleue que je regardais du bateau était d'une douceur qui m'enchantait ; la surface du lac et les montagnes, si souvent vaporeuses et molles par les journées de grand beau, avaient ce jour-là de la fermeté et de la finesse; le soleil qui baissait déjà désignait chaque chose sur la rive, les vignes, les arbres et les maisons; chaque chose avait son côté d'ombre et son côté de lumière et était nette et posée sous les yeux; le relief du sol se marquait, le feuillage de la vigne était d'un vert intense, le crépis blanc des maisons brillait, et cependant, à cause sans doute des formes du paysage qui sont agréables, une grande douceur régnait sur tout.

C'était un de ces moments où la nature devenue soudain pleinement harmonieuse, persuadée de voir partout, dans la vie humaine aussi qu'elle enveloppe, la même harmonie.

* * *

Le bateau aborda en formant une mousse légère. C'était sous ces grands peupliers-trembles de Cully qui se penchent au-dessus de l'eau et la font paraître en cet endroit la plus bleue et la plus profonde de tout le lac. Quand je fus descendu, le soleil était derrière les arbres et les rayons quittaient le sol pour monter dans les branches. Sur l'herbe, des femmes se promenaient avec des poussettes et des enfants; des hommes étaient assis sur des bancs contre les troncs; un large reflet venait de la côte au-delà de la baie, éclairée par le soleil qui la frappait en face, presque nue sous son mince vêtement de vignes, sèche et italienne d'aspect.

Au fond de la place, les vieux toits de la ville faisaient une ligne tranquille, et par-dessus, plus haut que les vignes, on voyait luire dans la lu-